

# La compétence Voirie

Contexte de mise en place de la compétence Voirie  
La compétence Voirie

Aménager et assurer la sécurité des 417 kilomètres de voirie communautaire constitue une véritable préoccupation des élus. L'objectif de la CAGD est la mutualisation des moyens pour assurer un service optimum à un meilleur rapport qualité/prix.

Parmi les compétences transférées des communes au Grand Dax, la voirie occupe une place importante. Le service de voirie communautaire permet aux habitants du Grand Dax de disposer d'un réseau de communication entretenu, rénové et sécurisé.

Avant 2006, la Communauté intervenait sur la voirie communale par deux leviers :

- la mise en place d'un programme annuel de gros travaux. La ville de Dax, compte tenu de la spécificité de ses voies, ne participait pas à ce programme
- la participation financière à des projets dont l'intérêt dépasse le cadre communal, dans un objectif d'améliorer la sécurité des usagers.

L'année 2006 a été celle de la définition de la voirie d'intérêt communautaire

Depuis le 1er Janvier 2006, la Communauté aménage, entretient et investit la totalité des voies communales revêtues ouvertes à la circulation publique des 19 communes de l'agglomération et sur 10% des voies de la commune de Dax, soit un total de 417 kilomètres de voies déclarées d'intérêt communautaire.

Non

